



# PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL

## ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE, DE  
L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR ET DE  
LA RECHERCHE

MINISTÈRE  
DE LA VILLE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS



# ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES DANS LES PEDT

## ENJEUX, LEVIERS ET BONNES PRATIQUES

Ce document est le fruit des travaux d'un groupe de travail entre le MENESR, le MVJS, la Ligue de l'enseignement, l'UNSS, l'Usep, l'UGSEL, le CNOSF, l'AMF et l'AMRF.

L'Année du sport, de l'école à l'université (2015-2016) est l'occasion de promouvoir le sport pour tous et la complémentarité entre tous les types de pratique, en particulier dans le cadre des activités périscolaires.

Un certain nombre d'enjeux et d'acteurs sont communs à l'ensemble des activités périscolaires, mais d'autres sont spécifiques aux activités physiques et sportives (APS), comme le Comité national olympique et sportif français (CNOSF) dont l'organisation se décline aux niveaux régional (Cros), départemental (CDOS), et territorial en outre-mer (CTOS), ainsi que les fédérations sportives, les fédérations sportives scolaires (Ligue de l'enseignement, Usep, UGSEL et, dans le nouveau cycle 3, UNSS) et les clubs sportifs, généralement de statut associatif.

# 75%

des PEDT  
proposent  
une activité  
physique  
ou sportive

- En avril 2016, on recensait plus de 11 300 PEDT proposant une ou plusieurs activités physiques et sportives sur le temps périscolaire, soit près de 75 % de l'ensemble des PEDT.
- Les APS sont les activités les plus fréquemment mises en œuvre, après les activités artistiques et culturelles.
- Ces chiffres recouvrent des réalités très diverses. On ne connaît ni la fréquence, ni le nombre d'APS différentes proposées.

Source : Direction générale de l'enseignement scolaire, 2016.

## ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES DANS LES PEDT

L'intérêt d'intégrer des APS dans les activités périscolaires est multiple : apprentissage de la citoyenneté (respect de l'autre et des règles), mixité filles-garçons, découverte ludique de nouvelles activités en particulier pour les enfants éloignés de la pratique sportive, santé (dépense physique, prévention de certaines maladies), bien-être. Pour le mouvement sportif, l'enjeu est à la fois d'élargir ses pratiques et de séduire de nouveaux publics.

### TÉMOIGNAGE



**Bernard Amsalem,**  
président de la fédération  
française d'athlétisme

« Il est aujourd'hui établi que le sport est porteur de valeurs éducatives et sociales.

Reconnues par le Traité de Nice, valorisées par un partenariat avec le ministère chargé de l'éducation nationale, inscrites dans le Code de l'éducation, les APS constituent un réel vecteur d'éducation et un média innovant de culture générale. Cette approche conduit de manière logique le mouvement sportif à agir au-delà du club et s'ouvrir à des collaborations avec de multiples acteurs éducatifs pour permettre à l'enfant d'accéder, sur ses différents temps de vie (scolaire, périscolaire et extra-scolaire) à la pratique sportive et à en appréhender les bienfaits, tant en termes de santé/bien-être que de socialisation.

La récente réforme du temps scolaire et l'établissement de nouveaux temps périscolaires constituent l'opportunité de renforcer les passerelles entre éducation physique et sportive, activités physiques et sportives et pratique sportive en club, favorisant ainsi l'émergence d'une continuité du parcours sportif de l'enfant.

Articulant découverte d'une offre de pratique diversifiée, ateliers autour de l'hygiène de vie et de la santé, éveil à l'engagement et au respect, les activités développées dans le cadre ou en support d'activités physiques et sportives trouvent ainsi tout leur sens dans un programme d'activités périscolaires, et offrent l'occasion de partenariats durables avec l'ensemble de la communauté éducative (enseignants, éducateurs et animateurs territoriaux, éducateurs et entraîneurs sportifs). »

## ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES DANS LES PEDT

Pour les associations d'éducation populaire, les APS sont une occasion supplémentaire de mettre en pratique des valeurs véhiculées depuis longtemps auprès de la jeunesse.

### TÉMOIGNAGE



**Hélène Grimbelle,**  
secrétaire nationale éducation,  
jeunesse, culture, société de  
l'information à la Ligue de  
l'enseignement

« Pour la Ligue de l'enseignement, et en son sein ses deux fédérations sportives, l'Ufolep et l'Usep pour le sport scolaire, le sens premier des PEDT est de conforter la réussite éducative de tous les enfants. Il s'agit de les aider à mieux apprendre en organisant mieux l'ensemble de leurs temps de vie : pas uniquement sur le temps scolaire mais aussi sur les temps périscolaire et extrascolaire.

C'est la diversité, la qualité et l'accessibilité des propositions éducatives, culturelles, artistiques, sportives, citoyennes, dans la proximité, qui constituent, aux côtés de l'École, un levier indispensable de cette ambition. En ce sens, le sport ne se réduit ni à la simple pratique sportive, ni à la course à la performance, mais favorise l'accès à l'éducation et à la culture et renforce l'engagement civique.

Ainsi, l'association Usep, au

cœur de l'École, permet aux enseignants engagés au sein de la Ligue de l'enseignement d'organiser sur tous les temps de l'enfant des activités physiques et sportives pour tous, dans l'école ou à l'occasion de rencontres sportives entre groupes scolaires.

La spécificité de l'Usep est de penser le parcours sportif de l'enfant dans le cadre des projets d'école et des PEDT. Ce parcours est à la fois un prolongement de l'éducation physique et sportive et un partenariat étroit avec nombre de fédérations sportives délégataires.

Les activités physiques et sportives, appréhendées sous un angle hautement éducatif et fondées sur une pratique pédagogique avérée, permettent ainsi d'aborder l'apprentissage de la citoyenneté, en s'attachant aussi à l'éducation à l'environnement et au développement durable, ainsi qu'aux enjeux liés à la santé et au handicap. Les actions proposées par l'Usep permettent aussi de développer une appétence pour une pratique sportive plus aboutie. »

## DÉPASSER LES CONTRAINTES

Plusieurs freins sont mentionnés par les acteurs locaux pour expliquer la difficulté de mise en place d'APS dans les PEDT. Beaucoup ont peu à peu été levés depuis la mise en place de la réforme en 2013, et tous peuvent être des opportunités d'amélioration de l'existant.

■ **Sentiment d'une complexité de la gouvernance entre les différentes parties prenantes.** Le dialogue s'avère indispensable à tous les niveaux. Si les champs d'intervention respectifs des différents protagonistes sont bien délimités, et si les PEDT relèvent de l'initiative des communes ou établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) compétents, tout comme le choix du type d'accueil et d'activités, il semble intéressant de mettre en place des synergies avec les autres parties prenantes pour atteindre des objectifs partagés, en partant des besoins des enfants. Le comité de pilotage du PEDT réunit, sous la présidence du maire ou du président de l'EPCI compétent, l'ensemble des acteurs. Ses travaux permettent notamment de recenser et de mobiliser les ressources locales et d'apporter un appui à la commune pour construire un programme en recherchant la cohérence et la complémentarité des actions.

Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école, le conseil d'école donne un avis sur le programme d'activités périscolaires, conformément aux dispositions de l'article D. 411-2 du code de l'éducation. Le monde sportif (fédérations, clubs, comités olympiques), les directeurs d'écoles et les enseignants, les fédérations scolaires, ainsi que les représentants des parents d'élèves (et les familles) peuvent utilement échanger ensemble, en début d'année scolaire, sur le projet pédagogique afin d'inclure des APS dans le périscolaire, en partant d'un diagnostic - besoins des élèves, ressources existantes - pour plus d'efficacité et de synergie. Les thèmes transversaux comme la citoyenneté, la mixité ou la santé sont un bon point de départ. Les services de l'État (Dasen et DDCS) s'assurent, par ailleurs, de la qualité éducative des activités périscolaires proposées, de leur cohérence avec le projet d'école et les objectifs poursuivis par le service public de l'éducation (décret du 2 août 2013).

■ **Gestion des ressources humaines,** en termes de recrutement (notamment la mutualisation d'emplois), de types de contrats, de qualifications, de formations, mais aussi - ce qui est plus spécifique aux APS - de bénévolat.

■ **Horaires des activités** Regrouper les APS sur une demi-journée (1h30) peut présenter plus d'avantages qu'organiser deux séances de 45 minutes, mais cela dépend des activités. Par ailleurs, le choix du mercredi peut faire concurrence aux activités sportives en club. Il est également nécessaire d'avoir une vision globale entre l'EPS (temps scolaire) et les APS (temps périscolaire), en respectant le rythme de vie des enfants. Le sujet n'est pas sans lien avec la RH : les conditions d'emploi des intervenants sur des temps courts doivent être interrogées.

■ **Accès aux infrastructures sportives** Celles-ci étant sous la responsabilité des communes et des EPCI, et utilisées par ailleurs par les clubs, il importe de trouver des arrangements pour une utilisation optimale (rationalisation des créneaux horaires). À cela s'ajoute l'accès aux transports collectifs, en particulier en zone rurale. Le problème, fréquent mais pas systématique, de surutilisation des équipements sportifs, a incité plusieurs communes à faire en sorte que les APS se déroulent à l'école (cours de récréation, préau, salle vide).

■ **Accès difficile à l'information**, notamment sur la question de la formation et de l'encadrement et du financement des APS. Si le fonds de soutien au développement des activités périscolaires doit être mobilisé pour les APS, il existe aussi des possibilités de financements complémentaires pour les communes (Caf-MSA) et pour les associations sportives (financement du CNDS). De plus, la pratique des activités physiques dans les accueils collectifs de mineurs (ACM) relève de l'arrêté du 25 avril 2012.

## **OPTIMISER LA COMPLÉMENTARITÉ EPS-APS-SPORT EN CLUB**

L'un des enjeux majeurs de la mise en place des APS dans le périscolaire est de promouvoir la complémentarité et la cohérence, et donc de lutter contre le risque de concurrence, entre l'EPS pratiquée dans le cadre des trois heures d'enseignement hebdomadaire en primaire, les APS dans le périscolaire, et la pratique éventuelle du sport en club (activités extrascolaires).

### ■ Adapter l'offre

D'une part, il importe de veiller à ce que le temps consacré à l'EPS ne diminue pas au prétexte que des APS soient proposées aux élèves dans le cadre périscolaire (articles L.216-1 et L. 551-1 du code de l'éducation). La réforme des rythmes a révélé (plus qu'elle n'a créé) un problème de diminution des horaires d'EPS dans le premier degré. La continuité entre l'EPS et les APS peut passer par le fait d'associer les enseignants au contenu pédagogique du PEDT en misant sur l'interdisciplinarité et la transversalité des activités.

D'autre part, il faut faire en sorte que les APS n'empiètent pas sur les activités en club (notamment en ne les programmant pas, autant que faire se peut, le mercredi). L'objectif est au contraire de faire du périscolaire une opportunité pour faire découvrir de nouvelles activités et donner envie aux enfants d'aller pratiquer un sport en club. Pour cela, les APS mises en place doivent être différentes de la pratique sportive en club, et peuvent s'appuyer sur la découverte, le jeu, la promotion du vivre-ensemble, la santé, et non pas la compétition et l'apprentissage du geste sportif parfait. Clubs et fédérations sportives sont alors invités à s'approprier davantage les PEDT.

### ■ S'appuyer sur des outils de collaboration

- Convention de PEDT qui permet d'articuler les temps scolaire et périscolaire, dans le cadre du comité de pilotage.
- Conventions MENESR-ministère chargé des sports-fédérations scolaires et sportives.
- Liens historiques entre le MENESR et les fédérations scolaires.
- Liens entre les clubs et les communes : optimisation des installations, mutualisation des emplois d'animateurs ou d'éducateurs, etc.

### ■ Exploiter les modalités d'accompagnement

- Enquête 2016 du CNOSF auprès des fédérations sportives et des Cros/CDOS/CTOS (retours d'expériences).
- Développement d'offres de formation communes entre fédérations sportives et fédérations scolaires, et de formations spécifiques en club ou dans les fédérations sportives. Il existe un besoin de formations croisées entre professeurs des écoles et animateurs périscolaires.



# BONNES PRATIQUES

## EXEMPLE 1 TERRITOIRE RURAL

### Dispositif Ludisport dans le Gers (depuis 2013)

#### ■ Finalité

Promouvoir le développement des activités physiques pour tous.

#### ■ Organisation

- Un à quatre modules (de 5 à 8 séances allant de 45 à 90 minutes).
- Convention entre l'association locale et l'association coordonnatrice du territoire local (ex : foyer rural-sport en milieu rural).
- Encadrement spécifique mis en place par le club ou encadrement conjoint par l'animateur d'accueil de loisirs associé à l'école (ALAE) et par l'éducateur en club, lui-même intégré dans l'équipe pédagogique ACM.

#### ■ Leviers

- Création de comités de pilotage locaux (Dasen - DDCSPP - Caf - Conseil départemental - CDOS).
- Travail en lien étroit avec l'Usep et le tissu associatif local.
- Horaires choisis en concertation avec la communauté éducative et les associations.
- Soit l'activité est organisée avant le ramassage scolaire, soit une organisation spécifique est mise en place (prise en charge par la collectivité locale, l'association ou le club sportif).

#### ■ Financement

Part territoriale du CNDS (15 000 euros en 2013, 17 250 euros en 2014, 19 600 euros en 2015, 25 000 euros en 2016).

#### ■ Résultats

- 35 à 40 projets déposés selon les années (émanant surtout d'associations). Tous ont été financés sur la part territoriale du CNDS et/ou en aide à l'emploi (plan emploi CNDS dégressif).
- 2 500 enfants bénéficiaires du dispositif depuis 2013.
- 22 emplois mobilisés (hors emplois d'éducateur territorial des activités physiques et sportives - Etaps - et emploi qualifiés sports des ACM) : ce sont des emplois à temps plein créés par les associations (dont une partie du temps est mis à disposition pour Ludisport).

## EXEMPLE 2 PÉRIPHÉRIE DE GRANDE VILLE

**Une école primaire du Loiret** (3 groupes scolaires, 180 élèves)

### ■ Finalité

- Remettre les enfants inactifs en mouvement (notamment issus de classes sociales défavorisées). En complément des courses de régularité dans le cadre des cours d'EPS.
- Créer une complémentarité entre pratique sportive et valeurs de tolérance par des activités collectives (en sus d'un travail préexistant de médiation des élèves contre la violence à l'école).

### ■ Organisation

- Une demi-journée par semaine dans une complémentarité des activités : deux heures d'APS, de musique et d'éducation manuelle.
- Jeux de ballons, de course et de saut, jeux traditionnels, BMX.

### ■ Encadrement

- animateurs recrutés par la mairie et animateurs issus du club de BMX.
- Contrats de vacataires ou salariés à temps partiel (également employés à la cantine et dans l'aide aux devoirs : travail en continuité avec les enfants).

### ■ Leviers

- Deux à trois réunions par an entre la directrice d'école et la municipalité.
- Une réunion par mois avec les délégués des élèves qui font passer un questionnaire à tous les élèves

### ■ Limite

20 élèves sur 180 ne viennent pas à cette demi-journée.

## EXEMPLE 3 TERRITOIRE DE MONTAGNE

**Projets pédagogiques « Sports et nature à partager »**  
(Parc naturel régional du Ballon des Vosges)

### ■ Finalité

- Découverte de sports de nature et éducation au territoire et au développement durable.
- Transversalité sport-environnement.

### ■ Acteurs impliqués (comité de pilotage)

- Parc naturel régional du Ballon des Vosges.
- Représentants d'associations d'éducation à l'environnement et au développement durable.
- Collectivités locales : ex-conseils régionaux d'Alsace, Lorraine et Franche-Comté ; conseils départementaux des Vosges, du Haut-Rhin, de la Haute-Saône et du territoire de Belfort ; communes ou communautés de communes.
- Services de l'État : rectorat de Strasbourg, DSDEN des Vosges, DRJSCS d'Alsace, Dréal Lorraine.

### ■ Organisation

- Logique d'appel à projets et de construction de réseau.
- Mutualisation des moyens autour d'un projet commun «Le parc, un espace de vie», co-construit autour du thème sports et nature à partager sur la période 2014-2016.

### ■ Résultats

- En 2016, 16 nouveaux projets ont été retenus, émanant des trois anciennes régions (Alsace, Lorraine, Franche-Comté). Il s'agit de projets scolaires (écoles ou collèges), périscolaires ou extra-scolaires. Lorsqu'ils sont mis en place dans le cadre périscolaire, ils sont portés par des associations, des fédérations scolaires ou des collectivités locales.
- Quelques exemples : « Bouge et échange » (Usep de l'école de Munster - 68) ; « Homme, nature, environnement » (commune de Gueberschwihr - 68) ; « Randonnée aux 1 000 saveurs » (communauté de communes des 1 000 étangs - 70) ; « Crêtes vosgiennes, site sportif à découvrir et partager » (école de Xonrupt-Longemer - 88) ; « Les liens sportifs avec le lac et les cours d'eau de Gérardmer : entre plaisir, partage et respect » (commune de Gérardmer - 88).

## EXEMPLE 4 TERRITOIRE D'ÉDUCATION PRIORITAIRE

### Écoles primaires de Poitiers (Quartiers Politique de la Ville)

#### ■ Finalité

- Permettre l'accès d'un maximum d'enfants aux APS.
- Prévenir les incivilités grâce au sport via un projet concret d'éducation à la citoyenneté.

### ■ Organisation

- Deux fois par semaine pour les écoles élémentaires, une fois par semaine pour les écoles maternelles, sur la pause méridienne (1 h 45 d'activité, puis 15 minutes de retour au calme).
- Jeux collectifs, jeux d'opposition, escrime, volley, danse, jeux d'antan, tchoukball, hockey, baseball, jeux de raquettes.
- Activités encadrées par des Etaps, l'Usep ou des animateurs de clubs sportifs ou de la municipalité.

### ■ Levier

- Convention pluriannuelle d'objectifs entre la ville de Poitiers, l'ACSE (aujourd'hui le CGET) et le CNDS, à partir des projets d'école.

## EXEMPLE 5 TERRITOIRE URBAIN

### Le parcours olympique 92 dans les Hauts-de-Seine

(novembre 2015-juin 2016)

### ■ Finalité

- Lier la pratique des APS aux valeurs de citoyenneté, en s'inscrivant dans le calendrier des Jeux olympiques et paralympiques (JOP) de Rio et dans celui de la candidature de Paris aux JOP de 2024.
- Consolider la cohérence entre l'EPS et les APS dans le périscolaire, et la complémentarité entre disciplines scolaires (art, histoire et géographie, sciences, sport).
- Mettre en évidence la capacité d'implication de l'ensemble des acteurs.

### ■ Organisation

- Chaque semaine, des actions sportives et culturelles sont organisées dans une circonscription des Hauts-de-Seine, autour de l'esprit olympique et de valeurs du sport («excellence, amitié, respect»). Les écoles sont mobilisées : activités de théâtre, débats, travaux d'élèves, etc.
- Une rencontre sportive (athlétisme, rugby, sports adaptés) de deux heures, reconstituant symboliquement les JOP, est organisée pour des délégations de 25 élèves de cycle 3. Chaque commune est représentée par une délégation, ce qui représente 900 élèves en tout.
- En juin 2016, un événement de clôture est organisé au stade Yves du Manoir de Colombes et une exposition est montée à la préfecture du département, présentant des travaux réalisés par les élèves.

### ■ Acteurs impliqués

- Villes, Usep, CDOS des Hauts-de-Seine, rectorat de Versailles, DSDEN des Hauts-de-Seine.
- Coordination des projets par les conseillers pédagogiques de circonscription chargés de l'EPS, sous l'autorité de l'IEN de circonscription.

### ■ Leviers

- Forte implication des villes lors des semaines événementielles, en misant sur les ressources existantes (les thèmes ont été choisis dans chacune des villes suite à des discussions concertées. Une grande partie de ces thèmes est liée à la pratique sportive par les personnes porteuses d'un handicap).
- Forte mobilisation des équipes périscolaires des villes, ce qui a permis la mise en œuvre de rencontres sportives le soir ou le mercredi après-midi
- Partenariat étroit entre les villes, le mouvement sportif, les services de l'éducation nationale et les écoles.

## EXEMPLE 6 TERRITOIRE URBAIN

### Le développement des APS pour lutter contre la sédentarité à Roubaix

#### ■ Finalité

Miser sur les PEDT pour développer une activité sportive et physique pour un maximum d'enfants, dont beaucoup souffrent de sédentarité, dans un territoire comptant beaucoup de familles défavorisées.

#### ■ Leviers

- À Roubaix, la direction des sports est intégrée à la direction générale qui comprend les services éducation, enfance et jeunesse. Cette organisation a facilité, dès la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires, une mobilisation des APS.

## TÉMOIGNAGE



**Guillaume Delbar,**  
maire de Roubaix (59)

« L'accès au sport dès le plus jeune âge est très important en termes de santé publique et d'apprentissage de la tolérance.

Une gouvernance élargie est un facteur clé de succès pour atteindre cet objectif. Toutes les décisions se font en lien et à l'écoute des différents acteurs : parents, enfants, enseignants et associations. »

- Les projets se font en lien avec les professeurs des écoles pour assurer une cohérence entre les EPS et les APS.

### ■ Organisation

- Des activités sportives, artistiques ou scientifiques, d'une durée d'1 h30, sont mises en place une fois par semaine pour tous les enfants scolarisés. Le choix de l'inscription dans une thématique est laissé à l'initiative de la famille.
- Les activités sont réparties sur l'ensemble des 52 écoles de la ville.
- Sollicitation du secteur associatif par le biais d'un appel à projets.
- 116 ateliers sportifs par semaine, dont 23 en maternelle (moyenne et grande sections), ce qui représente 1947 enfants, dont 366 en maternelle. Il s'agit surtout d'ateliers d'initiation.
- Salle motricité pour les maternelles, deux piscines, un vélodrome, 30 salles de sport, autres locaux associatifs.
- L'occupation des salles a pu être optimisée car la classe se termine à 15h 15 et les activités périscolaires à 17h : les clubs se sont adaptés à ces horaires qui n'entravent pas leurs activités traditionnelles.

### ■ Encadrement

- 16 éducateurs sportifs mobilisés dont deux en maternelle.
- 6 enseignantes.
- 13 associations interviennent, dont l'association PlayInternational qui a mis au point des outils alliant APS et égalité filles-garçons, lutte contre les violences et contre le harcèlement, inclusion des enfants en situation de handicap. Un kit a été mis en place par l'association, qui a formé les animateurs de la commune sur la question du vivre-ensemble.

# POUR EN SAVOIR PLUS DES LIENS VERS LES RESSOURCES

- **Guides des activités périscolaires** de qualité MVJS/Caf  
[jeunes.gouv.fr](http://jeunes.gouv.fr)
- **Réglementation** des APS dans les ACM - arrêté du 25 avril 2012 portant application de l'article R. 227-13 du code de l'action sociale et des familles  
[www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)
- **Circulaire** n° DS/B1/2015/93 du 25 mars 2015 relative à l'intégration des enjeux et de la place du sport au sein des contrats de ville  
[www.ville.gouv.fr](http://www.ville.gouv.fr)
- **Guide repère sur les groupements d'employeurs du secteur non-marchand** : mutualisation et sécurisation des emplois, réforme des rythmes scolaires et éducatifs (Réalisé par l'AVISE en partenariat avec le Ministère de la Ville, de la Jeunesse, et des Sports, septembre 2014)  
[www.sports.gouv.fr](http://www.sports.gouv.fr)
- **Fiches pratiques du PEDT**  
[pedt.education.gouv.fr](http://pedt.education.gouv.fr)
- **Vademecum** implication mouvement sportif dans les activités périscolaires (CNOSF)  
[franceolympique.com](http://franceolympique.com)
- **Guide PEDT** de l'UGSEL  
[ugsel.org](http://ugsel.org)
- **Guide projets sportifs innovants de l'Usep**  
[www.u-s-e-p.org](http://www.u-s-e-p.org)
- **Guide de la Fédération Léo Lagrange**  
[leolagrange-mediterranee.org](http://leolagrange-mediterranee.org)



© Stophie Brands from Picturebank/MENESR

pedt.education.gouv.fr



INFORM'VEST



MAI 2016